# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43 - 09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne




Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. SONDEY - N° du papier de presse 529 AD.

**BULLETIN N° 2 - 11 Février 1982** — Edition Grandes Cultures

Envoi n° 1



## COLZA D'HIVER

### Grosse Altise

Les infestations sont toujours très variables en fonction des régions :

- dans les secteurs où le colza n'est cultivé que depuis 2 à 3 ans (département des Ardennes, Brie, certaines zones de l'Argonne...) les attaques sont faibles.
- dans les régions de culture traditionnelle (Tardenois, Vallée de la Marne et surtout Barrois dans l'Aube...) les semis les plus précoces sont parfois assez sérieusement touchés, par contre plus ils sont tardifs et moins les infestations sont importantes.

Surveillez vos parcelles (comptages sur une cinquantaine de pieds). Un traitement est nécessaire lorsqu'en moyenne l'on compte 2 larves par pied, ce qui correspond à 2 pieds sur trois portant au moins 1 larve.

Choix des produits : traiter si nécessaire avec parathion éthyl à 300 g ou parathion méthyl à 350 g de matière active/hectare. Pour plus de renseignements se reporter à notre bulletin n° 35 du 11/12/1981. Les températures clémentes que nous enregistrons depuis quelques jours sont très favorables à une bonne efficacité des traitements.

### Charançon du bourgeon terminal

Ce ravageur est présent dans le Barrois. Les cultures touchées sont toujours l'exception bien que l'on ait eu connaissance de nouveaux cas.

En présence d'infestations susceptibles de porter atteinte à la culture (voir notre bulletin du 11 décembre) il est maintenant possible d'envisager un traitement avec un oléoparathion à 400 g de matière active par ha.

## CEREALES

### Dégâts de gel

Les températures minimales enregistrées sous abri pendant la période du 12 au 14 janvier ont pu atteindre localement - 16° C. Dans ces zones l'épaisse couche de neige assurait une bonne protection. Dans les secteurs où la couverture neigeuse était absente ou peu abondante les températures minimales n'ont pas dépassé les - 12° parfois même les - 10° C.

Aussi les dégâts dûs au gel sont actuellement très limités et sont uniquement le fait de dégâts mécaniques. Il est cependant nécessaire de surveiller les parcelles.

.../...

Les semis réalisés à partir du début novembre sont ceux qui ont le plus souffert mais les pertes de pieds ne dépassent qu'assez rarement plus de 20 % :

- le gel mécanique a surtout sévi lors des périodes froides de la mi-décembre. Dans ce cas il y a souvent redémarrage des pieds qui avaient été sectionnés au raz du sol.
- les froids de la mi-janvier ont par contre surtout provoqué un déchaussement des plantes. Dans ce cas, les plantules ont été soulevées. Le plateau de tallage n'étant plus enterré, une mauvaise alimentation est à craindre. Le devenir de ces plantes dépend des conditions climatiques des prochaines semaines.

Avant de prendre la décision de retourner il est nécessaire d'estimer les populations restantes. A titre indicatif les populations, sortie hiver, en-dessous desquelles le rendement est pénalisé sont les suivantes :

- en sol de craie pour les semis tardifs (après le début novembre) environ 200 pieds/m2.
- en terre rouge environ 150 pieds/m2.

Il est également nécessaire de surveiller les escourgeons qui ont été semés tardivement.

Dégâts de limace

Le temps doux que nous connaissons actuellement risque d'être favorable à ce ravageur. Surveillez les semis tardifs surtout en terres lourdes où ils ont été très fréquents cette année.

Intervenir dès l'observation des dégâts avec des granulés à base de métaldéhyde (nombreuses spécialités) ou de mercaptodiméthur (Mesurol antilimace).

p.i. Le Chef de la Circonscription,

J. SONDEY